

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°24 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans

Responsables : Daniel Rossellat, Gérald Cretegnny

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le postulat de M. A. Démétriadès & consorts « Pour une région à l'écoute de ses jeunes » déposé au Conseil intercommunal du 9 décembre 2015 et le rapport de la commission ad hoc un an plus tard demandaient au CoDir de formuler des propositions visant à créer une structure intercommunale participative destinée aux jeunes. Parallèlement un Conseil des jeunes du district s'est mis en place spontanément à l'initiative d'un groupe de jeunes à l'automne dernier. Le CoDir s'est interrogé dans un premier temps sur le contenu du postulat au regard de ses missions statutaires ; il a ensuite constaté qu'une dynamique s'est mise en place sur un fondement autonome. Il a enfin été observé que les jeunes peuvent être réactifs et formuler des points de vue sur les sujets qui les touchent (par exemple l'offre nocturne). Ainsi, le CoDir considère qu'il est potentiellement intéressant, à l'instar des consultations régulières organisées sur différents sujets, de recueillir l'avis de la jeunesse dès lors que celle-ci est organisée. Le CoDir juge donc opportun d'établir un partenariat avec le Conseil des jeunes du district de Nyon qui s'est formé à l'occasion de la soirée forum du 23 novembre 2016. Ainsi, le présent préavis propose d'accompagner la structure existante pour une période d'expérimentale de 3 ans ; le principe étant qu'il s'agira de répondre aux sollicitations en évaluant les projets proposés.

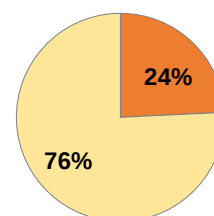
1. Contexte / Enjeux

1.1 Historique

Nombreuses ont été les tentatives de création d'un espace de participation destiné aux jeunes du district de Nyon. En effet, donner la parole aux jeunes et les écouter pour le développement régional et l'organisation de projets dans des thématiques les concernant a du sens dans un district en perpétuelle évolution et dont la relève fera face à de nombreux défis. Cela se justifie d'autant plus sachant qu'un quart des habitants du district a moins de 20 ans (SCRIS, 2016). En 2015, après le refus à l'Assemblée des syndics d'un projet soutenu par plusieurs de ces syndics en raison d'un scepticisme quant à la motivation et à l'implication des jeunes du district, ces derniers ont pris conscience que le moment était venu de manifester leur intérêt.

Les jeunes dans le district (2016)

- Jeunes (moins de 20 ans) : 23'297
- Plus de 20 ans : 72'796



En effet, malgré l'existence de structures à l'échelle cantonale, voire communale, l'échelle régionale est appropriée pour répondre aux besoins liés au bassin de vie des jeunes. Ainsi, cette tranche d'âge de la population pratique ses activités sociales, culturelles, sportives ou de formation et constitue ses réseaux au-delà des frontières communales. De ce fait, un postulat a été déposé en décembre 2015 au Conseil intercommunal par A. Démétriadès et consorts demandant au CoDir de formuler des propositions pour la création d'un Conseil des jeunes pour le district de Nyon. Le rapport de la commission ad hoc a confirmé un an plus tard l'importance d'une telle structure et le contexte favorable pour sa mise en place.

1.2 Un terreau fertile

Au cours de l'année 2016, deux évènements ont donné un signal fort aux politiques : la création du parlement des jeunes de Gland à la Pépinière et l'organisation de la soirée forum « Rajeunis ton district » à Nyon, le 23 novembre 2016, ayant réuni plus de 60 gymnasiens, apprentis et collégiens. Ces derniers ont débattu sur plusieurs thématiques régionales qui ont conduit à la formulation de 9 propositions concrètes transmises à toutes les communes.

Alors qu'une année auparavant, aucune structure de ce type n'existait, ces deux évènements ont ainsi donné naissance à deux regroupements :

- Le parlement des jeunes de Gland supervisé par le service communal de la jeunesse ;
- Le Conseil des jeunes du district de Nyon, formé de 8 membres provenant de diverses communes du district (Crassier, Nyon, Genolier, Longirod, Rolle,...) et pour la plupart issus de la Commission des jeunes du canton de Vaud.

A Gland, la structure est mise en place et autonome. Les préoccupations de ce groupe sont de dimension communale et donc complémentaires à l'approche régionale. De son côté, le Conseil des jeunes du district de Nyon a déjà constitué un réseau solide au sein de la jeunesse de la région et souhaite vivement désormais avec le Conseil régional pour les thématiques qui le concerne. Cette demande des jeunes concorde donc avec la volonté politique et plaide pour une facilitation de la création d'un Conseil des jeunes du district de Nyon à partir de ce regroupement. Ainsi, cette co-construction entre jeunesse et Conseil régional donnerait des bases solides au projet.

2. Accompagnement du Conseil des jeunes

Les différents échanges avec le groupe de travail constitué du Conseil des jeunes du district de Nyon, du parlement des jeunes de Gland, d'un représentant à la ville de Nyon, du délégué cantonal à la jeunesse (SPJ) et de l'équipe de « jaiunprojet.ch » ont permis de déterminer les besoins et attentes des jeunes. La volonté commune est de les laisser autonomes en termes d'organisation, de manière à les responsabiliser au maximum. Les propositions développées ci-dessous (en encadré grisé) sont donc le produit de la réflexion des jeunes et donnent un cadre à leur structure.

2.1 Objectifs

A travers le rôle principal de porte-parole de la jeunesse du district, les objectifs du Conseil des jeunes sont les suivants :

Propositions des jeunes	Remarques
I. Débattre, faire des propositions et être consultés sur des projets concernant la jeunesse du district ➤ De nombreuses thématiques régionales concernent les jeunes ce qui légitime leur participation à certaines discussions en y apportant un regard neuf.	Cette complémentarité avec les institutions classiques permet d'instaurer un dialogue permanent avec le Conseil régional ainsi que de renforcer et légitimer l'action politique. Elle élargit le cercle consultatif à d'autres milieux.
II. Réaliser et soutenir des projets pour la jeunesse du district. ➤ Le Conseil des jeunes souhaite organiser et soutenir des projets d'intérêt pour la jeunesse, soit des actions concrètes par et pour la jeunesse.	Par l'attribution du budget dédié aux projets jeunesse, cet objectif comble un manque pour ce type de financement au niveau régional.
III. Sensibiliser et motiver les jeunes à la participation civique. ➤ Indirectement, le Conseil des jeunes a l'ambition de promouvoir la participation des jeunes dans les différentes institutions.	L'objectif n'est pas de former des vocations de jeunes politiciens, mais plutôt de sensibiliser les jeunes aux processus politiques et aux enjeux régionaux, ce qui fait partie des droits citoyens.

2.2 Activités

Les objectifs du Conseil des jeunes se concrétiseraient selon deux axes : participer à la politique régionale et développer des projets pour la jeunesse.

I. Participer à la politique régionale Les jeunes auraient la possibilité de répondre à des consultations ou rédiger des prises de position sur des sujets politiques qui seraient débattues en assemblée et transmises au CoDir.	Malgré un lien parfois indirect de certaines problématiques avec le Conseil régional, ce dernier peut jouer le rôle d'accompagnateur pour certaines initiatives des jeunes ou encore les mettre en relation avec des interlocuteurs plus adaptés.
---	---

Le tableau ci-dessous liste les propositions émises lors de la soirée forum du 23 novembre et donne un bon aperçu des thématiques sur lesquelles les jeunes peuvent s'exprimer.

Thématique	Proposition	Forme	Liens potentiels	
			Avec le CR	Autres
Mobilité	Sensibilisation au report modal (TP et MD) et au covoiturage	Application Sensibilisation	✓	Plateformes covoiturage
	Développement de l'offre nocturne en TP en fonction des besoins exprimés par les jeunes	Offre TP	✓	
Sport	Développement de l'offre TP pour accéder aux infrastructures sportives	Offre TP Réseau sportif	✓	Communes
	Ouverture gratuite et pour tous, un jour par an, des infrastructures sportives du district	Accessibilité Réseau sportif	✓	Communes
Culture	Création d'une structure destinée aux jeunes artistes régionaux, les mettant en réseau avec les professionnels	Plateforme internet Association		Théâtres, FCMA ¹
	Attribution d'espaces pour des répétitions artistiques	Locaux Scènes	✓	Communes, privés, associations, festivals
	Développement d'activités artistiques pour les jeunes à des prix accessibles	Cours Formations	✓	Théâtres, FCMA, communes
Environnement	Mise en place d'éco-points pour le tri sélectif dans la région, notamment aux arrêts TP et aux centres des villages	Aménagement Sensibilisation		Communes, associations
	Création de jardins urbains et facilitation pour leur mise en place (notamment sur les toits)	Mise à disposition de surfaces Sensibilisation		Communes, associations

II. Développer des projets pour la jeunesse Le Conseil des jeunes pourrait consacrer une partie de son budget pour l'organisation de projets par et pour les jeunes de la région, non nécessairement liés à des thématiques politisées, tels des débats, des événements culturels et sportifs ou encore des démarches de sensibilisation à des enjeux de la société.	Il est important de donner aux jeunes des moyens d'action à leur niveau afin de les responsabiliser davantage. De façon à fixer un cadre aux projets soutenus, ceux-ci doivent constituer un intérêt pour la jeunesse de l'ensemble du district.
--	--

¹ FCMA Fondation musiques actuelles

2.3 Organisation du Conseil des jeunes

De façon à conduire au mieux ces activités qui garantiraient le fonctionnement du Conseil des jeunes, la structure se doit d'être claire avec des rôles bien définis. Elle se composerait donc de trois organes : l'Assemblée plénière (ensemble des membres), le Comité (organe exécutif) et les Groupes de travail (organisation par thématique).

La proposition consiste à laisser le groupe se constituer, s'organiser et recruter ses membres lui-même, de façon à laisser aux jeunes la possibilité de s'exprimer entre eux dans un espace qui leur est propre tout en marquant un signe de confiance de la part des autorités.

2.4 Relation avec le Conseil régional

Les investigations sur d'autres structures similaires constituées dans le canton et la consultation de responsables cantonaux nous ont conduit à encourager la création du Conseil des jeunes tout en garantissant un contact direct avec le Conseil régional. Bien qu'une ouverture soit laissée quant à la forme et l'organisation que pourrait prendre la structure, il serait donc nécessaire de formaliser cette relation dans une convention.

Selon les sujets ou dans le cadre d'une consultation, il serait intéressant de recueillir le point de vue des jeunes. En fonction des besoins exprimés, le Conseil des jeunes pourrait ainsi solliciter le soutien administratif du Conseil régional selon la thématique en question.

3. Financement

Le partenariat entre le Conseil régional et le Conseil des jeunes du district de Nyon se traduit par la mise à disposition d'une enveloppe financière annuelle destinée à soutenir des projets qui seraient proposés par le Conseil des jeunes au Conseil régional. Il serait prudent de proposer ce partenariat pour une période expérimentale de trois années.

Ainsi, l'enveloppe « budgétaire annuelle » serait principalement destinée à soutenir des projets. Elle pourrait être utilisée marginalement (maximum 10%) pour soutenir le fonctionnement du Conseil des jeunes pour leurs besoins organisationnels spécifiques (déplacements des membres dans le district lors des assemblées, matériel, etc.). On part du principe que s'ils ont besoin de mise à disposition de locaux pour des séances, cela peut être fait gracieusement par les communes. Suite à un tour d'horizon des autres structures mises en place dans le canton, l'enveloppe budgétaire annuelle qui pourrait être proposée est de CHF 12'000.- annuel.

Remarque : Le Canton de Vaud (SPJ) pourrait attribuer une aide financière pour le démarrage du Conseil des jeunes sous réserve de la présentation préalable d'un dossier.

Principes de précaution

La gestion de ce financement public sera faite par le Conseil des jeunes sous réserve des principes de précaution suivants :

- Le Conseil régional se donne les moyens de vérifier que les activités du Conseil des jeunes (consultations, prises de position et projets) aboutissent à des résultats par la mise en place d'indicateurs ;
- Les frais de fonctionnement s'élèvent à un maximum de 10% du budget total et ces dépenses sont à justifier au cas par cas ;
- Le recours au financement de communes et de tiers pour des projets spécifiques est encouragé de façon à réduire la relation de dépendance avec le Conseil régional.

Enfin un bilan sera tiré au terme de la phase expérimentale de 3 ans afin d'évaluer les besoins de poursuivre dans cette voie.

4. Conclusion

Organisé autour d'un système démocratique et représentatif, le Conseil régional s'appuie également sur la consultation d'acteurs de différents milieux, tels que le tourisme, le sport, la culture et la mobilité. Aujourd'hui, la jeunesse n'est pas intégrée dans les discussions bien que les thématiques concernant cette tranche d'âge sont nombreuses. Il paraît alors opportun pour le Conseil régional d'élargir le cercle consultatif aux jeunes du district. Un partenariat avec le groupe déjà constitué du Conseil des jeunes du district de Nyon permettra donc d'expérimenter une nouvelle manière d'aborder les enjeux régionaux tout en donnant une image positive à la politique de communication du Conseil régional. Ce préavis étant une réponse à un postulat, le Comité de direction laisse donc la décision finale aux mains du Conseil intercommunal.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du comité de direction N°24-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 36'000.- |
| ouï | le rapport de la commission ad hoc, |
| ouï | le rapport de la commission des finances, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | d'accorder le crédit de CHF 36'000.- en faveur de l'accompagnement du Conseil des jeunes du district de Nyon, |
| | d'imputer le montant total de CHF 36'000.- sur le compte n°110.3653, soit CHF 12'000.- en 2018, CHF 12'000.- en 2019 et CHF 12'000.- en 2020. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 15 juin 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes : Postulat et rapport de la commission ad hoc.